



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/02/2023

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 9

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation  
01/02/2023

Date d'affichage  
01/02/2023

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.....

et publication du :

15/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### Étaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. METZ Christophe, Mme RAGUET Sandrine

### Procuration(s) :

Mme GUENET Monique donne pouvoir à Mme LARCHER Mireille, Mme PAILLIOT Sandrine donne pouvoir à Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

### Étai(ent) absent(s) :

### Étai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme GUENET Monique, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

## 2023-05 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.

Vu la loi n°84 - 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin, relatif au régime de la mise à disposition de fonctionnaire applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un agent du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Givet et la Commune de Fromelennes ; (chaque membre du conseil Municipal de Fromelennes a été destinataire d'une copie du projet de convention).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver les termes de la convention de mise à disposition d'un agent, Adjoint administratif, au bénéfice de la Commune de Fromelennes.

Et autorise monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FROMELENNES  
Le Maire



Mairie de Fromelennes  
18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr